

CAPL LISTE D'APTITUDE DE B EN A DECLARATION LIMINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2011

Monsieur le Président de la CAPL n°1,

Nous sommes réunis ce jour en CAPL, notamment en vue de l'examen des listes préparatoires à l'élaboration du projet de liste d'aptitude pour l'examen au grade d'Inspecteur des Finances Publiques de l'année 2012.

Vous avez mis à la disposition de la CGT FINANCES PUBLIQUES, les dossiers des différents candidats pour la liste d'aptitude de B en A.

Les conditions d'élaboration de la liste d'aptitude de B en A de la filière fiscale, telles qu'elles transparaissent des dossiers présentés, sont contestables tant au niveau de la forme qu'au niveau du fond, dans la mesure où elles font ressortir des discriminations flagrantes entre les candidats, notamment à travers la notation chiffrée des différents candidats et l'application de la « pause technique » (note pivot) à l'évolution de la cadence moyenne de la notation à certains candidats et pas à d'autres.

Ces discriminations entraînent donc une rupture du principe d'égalité de traitement en agents notés et elles constituent des pratiques répréhensibles aux termes de la loi du 16 novembre 2001.

Ces pratiques sont d'autant plus inacceptables dans notre Direction, que des actions de sensibilisation sur les risques de discriminations ont été menées au cours de l'année 2011 par l'échelon de commandement auprès de l'ensemble des agents, et ce, suite à la signature par le Ministre de la Fonction Publique et par le Président de la HALDE, de la charte pour la promotion de l'égalité dans la Fonction Publique.

En conséquence, les pratiques illégales ayant eu cours au sein de la Direction des Services Fiscaux de la HAUTE-SAVOIE sont a priori reconduites au sein de la D.D.F.I.P. 74.

En ma qualité de secrétaire départemental de la CGT FINANCES PUBLIQUES 74, je ne me félicite pas des « mesures d'exception » qui prévalent au sein de notre Direction et je dénonce le fait que le droit positif n'est pas force de loi dans notre Direction.

Monsieur le Président de la CAPL, entendez-vous cautionner de telles dérives ?

La question est directe, franche et limpide et elle mérite une réponse tout aussi directe, tout aussi franche et sans équivoque.

La CGT FINANCES PUBLIQUES 74 manifeste depuis toujours des attentes fortes à propos des conditions d'élaboration du projet de liste d'aptitude pour l'examen au grade d'Inspecteur des Finances Publiques et elle vous demande aujourd'hui, une décision courageuse de remise à plat du dispositif.

La CGT FINANCES PUBLIQUES 74 sera très attentif à votre réponse ainsi que l'ensemble des agents de la D.D.F.I.P. 74 ayant voté massivement lors des dernières élections pour les candidats de la C.G.T. FINANCES PUBLIQUES 74.

Compte tenu des atteintes graves au principe d'égalité de traitement des agents de catégorie B relevées à l'occasion de l'examen du projet de liste d'aptitude pour l'examen au grade d'Inspecteur des Finances Publiques de l'année 2012, la conviction de la CGT FINANCES PUBLIQUES 74 à revendiquer le remplacement de la liste d'aptitude par un réel examen professionnel en sort renforcée.